



Dessinons

un avenir

qui a du sens



DOSSIER DE PRESSE

**Forum de lancement des études
Plan Déplacements et Plan Climat**

**10 octobre 2017 à 17h30
Centre Universitaire Robert Naudi à Foix**

Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège





DOSSIER DE PRESSE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à visée Territoire à Energie Positive

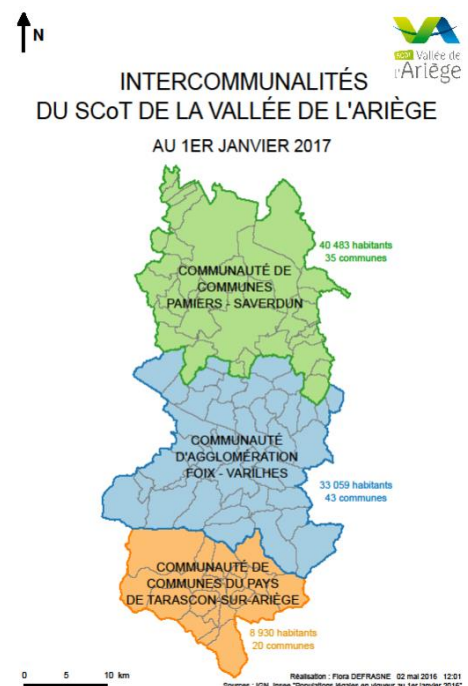
Dessiner un avenir qui a du sens.

Contexte de l'étude Plan Climat

Dans un **contexte mondial** de changement climatique, les engagements internationaux, nationaux et régionaux de lutte contre ce même phénomène sont en pleine voie de développement. Dès le Protocole de Kyoto signé en 1997, les premiers engagements visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre entrent en action. Plus récemment et en continuité de ces engagements, l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015 vise à « la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour limiter le réchauffement du climat en dessous de 2°C d'ici à 2100 ». Dans ce cadre international fort, le **gouvernement national** français a adopté le 17 août 2015 la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

A l'**échelle régionale**, la Région Occitanie lance son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui s'inclue également dans la démarche Région à Energie POSitive (REPOS).

Dans ce **contexte réglementaire**, il revient aux territoires des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) de structurer et d'organiser l'occupation des sols par des orientations qui doivent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, à la maîtrise de l'énergie et à l'amélioration de la qualité de l'air. Deux des trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire (Communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées, Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes) abritent plus de 20 000 habitants et doivent élaborer réglementairement un Plan Climat. La Communauté de communes du Pays de Tarascon s'est jointe à cette initiative de manière volontaire. Les trois EPCI restent toutefois les coordonnateurs principaux de la transition énergétique. Le Plan Climat aura une articulation forte avec le Plan Global de Déplacements.



Un Plan Climat ambitieux à visée TEPOS

La Vallée de l'Ariège est un territoire à forts enjeux en matière de lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi les élus ont souhaité se doter d'une stratégie innovante et ambitieuse en visant d'ici 2050, la labellisation d'un Territoire à Energie POSitive (TEPOS). Le principe est de réduire la demande énergétique via une meilleure maîtrise de l'énergie, et d'augmenter la part de la production d'énergie d'origine renouvelable. L'objectif : produire plus d'énergie qu'on n'en consomme. Le pari est lancé, la stratégie reste à composer. Ce Plan Climat sera décliné pour les trois intercommunalités-membres du SCoT de la Vallée de l'Ariège, en fonction de leurs spécificités propres.

L'étude Plan Climat devra donc :

- Réaliser un état des lieux de la situation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, de la séquestration du CO₂ (dioxyde de carbone) et de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique,
- Elaborer une stratégie territoriale et un programme d'actions à mettre en œuvre en se fixant des objectifs ambitieux mais réalistes,
- Construire et animer le programme d'actions en passant par des phases de concertation, en élaborant des fiches-actions adaptées aux territoires de chacune des EPCI, et en faisant une Evaluation Environnementale et Stratégique (EES).

L'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège est rendue possible grâce aux concours financiers des partenaires institutionnels que sont l'ADEME Occitanie, le Département de l'Ariège, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège et le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

Réalisation et calendrier de mise en œuvre

L'étude PCAET sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège est confiée à l'ARPE Occitanie, agence régionale d'appui aux stratégies territoriales, et débutera dès le mois d'octobre 2017 par la phase de diagnostic territorial. Elle devra être achevée pour une consultation en fin d'année 2018, visant une approbation au printemps 2019 et les premières actions de mise en œuvre.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

Contacts techniques :

Amandine Coureau – directrice du Syndicat Mixte du SCoT
Courriel : a.coureau@scot-vallee-ariege.fr

Vincent Cabot – Chargé de mission Plan Climat
Courriel : pcaet@scot-vallee-ariege.fr

Contact administratif :

Nelly Noger – assistante de gestion
Courriel : n.noger@scot-vallee-ariege.fr



DOSSIER DE PRESSE

Le Plan Global de Déplacements (PGD) de lutte contre les Gaz à effet de serre.

Dessiner un avenir qui a du sens.

L'organisation de villes et de territoires durables ruraux constitue un défi à relever, en particulier dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il revient aux Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) de structurer et d'organiser l'occupation des sols par des orientations qui doivent contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. En prenant en compte les besoins de mobilité durable, aussi bien de voyageurs que des marchandises et en définissant de nouveaux projets de territoire volontaristes, ils doivent contribuer à rééquilibrer l'usage des modes de déplacements en encourageant ceux qui sont globalement économes en énergie.

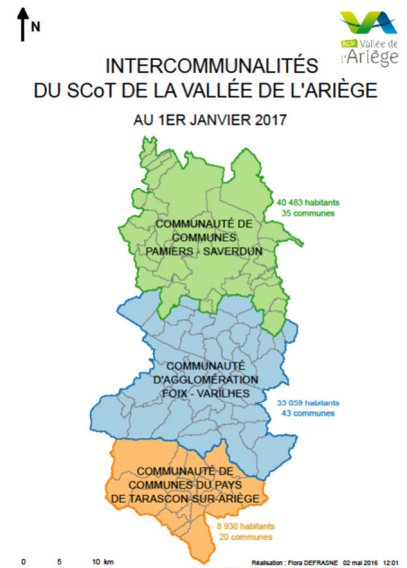
Contexte de l'étude PGD

Cette étude s'inscrit dans le prolongement du Projet SCoT Grenelle de la Vallée de l'Ariège. Faisant suite à l'approbation du SCoT en mars 2015, les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'un Plan Global de Déplacements (PGD) de lutte contre les gaz à effet de serre (GES). Cette démarche a été rendue possible grâce aux concours financiers des partenaires institutionnels tels que l'Etat, l'ADEME Occitanie, le Département de l'Ariège.

Périmètre, objectifs et enjeux de l'étude

Le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège concentre 82 000 habitants et les principales activités socio-économiques du département de l'Ariège. Près de soixante-dix communes sur 98 ont moins de 500 habitants. En outre, le territoire SCoT se développe rapidement : +0.73% de croissance annuelle depuis 2010 représentant plus de 5 000 nouveaux habitants en 2017.

Il s'agit d'intégrer **l'enjeu mobilité** dans une perspective d'aménagement durable du territoire, réinsuffler une nouvelle dynamique au travers d'un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux, rationaliser les déplacements, développer l'utilisation de modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture, assurer un lien entre transport et développement économique et résidentiel.



Partant du constat que les transports de personnes et de marchandises constituaient l'essence même de la nouvelle armature territoriale de la Vallée de l'Ariège, comme gage d'attractivité et de pérennité de la vie locale, tout en représentant une des meilleures opportunités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, le projet de SCoT a défini un plan d'actions érigeant la thématique « mobilité » comme l'élément fédérateur entre intercommunalités au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables SCoT.

L'étude PGD devra donc :

- Réaliser un état des lieux des besoins en mobilité actuels et à venir à horizon 2035,
- Elaborer de scénarii d'organisation de la mobilité et du déplacement qui soient soutenables dans les secteurs urbains et ruraux de notre territoire,
- Définir des engagements convergents entre les acteurs en charge de l'aménagement et les nouvelles Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable en lien avec la Loi MAPTAM, dans l'objectif d'une meilleure efficacité économique, sociale et environnementale.

Réalisation et calendrier de mise en œuvre

L'étude PGD sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège est confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT). Elle se déroulera à partir de la fin d'année 2017 et devra être achevée pour une consultation prévue en fin d'année 2018, visant une approbation au printemps 2019 et les premières actions de mise en œuvre amorcées.

Pour toutes demandes d'informations :

Contacts techniques :

Amandine Coureau – directrice du syndicat mixte du SCoT
Courriel : a.coureau@scot-vallee-ariege.fr

Muriel Giraud – chargée de mission mobilités durables
Courriel : mobilites@scot-vallee-ariege.fr

contact administratif :

Nelly Noger – assistante de gestion
Courriel n.noger@scot-vallee-ariege.fr

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"

78 rue Marie Curie

09340 VERNIOLLE

05.61.60.42.91

contact@scot-vallee-ariege.fr

